



Compte-rendu de réunion

Conseil des sages

Date : 25/11/2020

Lieu : Salle Osco Manosco

Propos liminaires du Maire de Manosque :

Le maire s'excuse pour le retard du compte-rendu, et propose de faire remonter les modifications éventuelles. Un PowerPoint va être présenté. Balayage de l'ordre du jour. Annonce du prochain conseil le mercredi 16 décembre.

Concernant l'absence de Monsieur Parisot, comme le stipule la charte nous avons demandé à l'opposition de nous envoyer un nouveau membre du Conseil.

Remarque : est-ce que Monsieur Parisot est informé de cette charte ?

Nous allons lui faire un mail, s'il n'y a pas de retour d'ici le prochain conseil nous l'informerons de son retrait du Conseil.

Sujet 1 : La police municipale : CF. PP

Le maire précise les chiffres de la PM : dans les 23 policiers, il y a deux maitres-chiens et 18 policiers ont réussi l'examen pour port d'arme. Nous aurons donc 18 agents armés d'ici lundi, 15 portent l'arme létale et 3 les pistolets à impulsion électrique.

C'était un engagement de la précédente majorité et nous avons avancé dans cette continuité.

Le maire précise les horaires de la PM : elle intervient du mardi au samedi soir, elle ne travaille pas le dimanche et le lundi. Il n'y avait pas assez d'agents pour avoir une plus large amplitude. Plage horaire 06h30-18h voir 20h en fonction de la saisonnalité.

Mon souhait est d'aller jusqu'à minuit en période festive.

Remarque sur la police nationale : ils sont 100 mais réellement 50 sur le terrain. En journée, 12 agents et le soir un équipage de 3 policiers. Ils ne sont pas toujours disponibles car peut d'équipage.

Pour exemple : une personne en état d'ébriété prend trois heures à gérer. Ils sont donc mobilisés sur cette intervention et ne sont pas ailleurs.

Remarque des membres du Conseil :

1. Y a-t-il des recrutements de prévus pour la police municipale ?

Réponse du Maire : dès janvier, il y aura 3 recrutements. Nous passerons de 23 policiers à 35, ce qui permettrait de mettre en place 2 équipes de nuit pour répondre aux besoins. Cela se fera sur les 6 ans du mandat. Pour 2021, c'est 3 recrutements dont 1 maître-chien.

2. Êtes-vous responsable de la Police Nationale, car en termes d'effectif cela me semble peu ?

Réponse du maire : non ce n'est pas la Ville qui gère la Police Nationale. Je souhaite et comme indiqué à la préfecture et au député Monsieur Castaner, je ne voudrais pas qu'il dégraisse les effectifs parce que nous recrutons de la Police Municipale.

3. Vous avez parlé de CSU et de caméras combien de policiers seront mobilisés ?

Réponse du maire : il y aura un policier et un agent administratif derrière le CSU de 06h à minuit, en support pour ceux qui sont sur le terrain. Pour le stationnement anarchique, pour les dépôts d'encombrants.... Seul l'agent pourra vidéo-verbaliser via un agrément de vidéo protection que nous sommes en train d'obtenir.

4. Au sujet du dépôt sauvage, peut-on faire circuler des flyers pour bennes vertes ?

Réponse du maire : il y en a déjà à l'accueil de la mairie, mais nous en ferons circuler un peu plus.

5. Les gendarmes peuvent-ils intervenir ?

Réponse du maire : La gendarmerie intervient sur les territoires ruraux, et ne peut donc pas intervenir sur la commune. Ils n'interviennent que pour les cas d'extrême urgence sous la sollicitation de la Police Nationale qui se verrait débordée.

6. J'interviens au collège Jean-Giono, Nous appelons souvent le commissariat et la PM que peut-on faire pour ces soucis récurrents ?

Réponse du maire : Honnêtement je n'ai pas de solution. La ville a vocation à protéger les écoles et non les collèges qui relèvent du Département. Nous déployons des agents sur nos écoles. Le président René Massette a été sollicité sur la problématique de sécurité routière aux abords du collège car il s'agit de la compétence pour les financements, nous attendons sa réponse.

7. René Massette est maître à l'intérieur du collège et non aux abords ?

Réponse du maire : les médiateurs sont à la charge du département, ils les ont enlevés. Le Département doit être maître des médiateurs devant les collèges comme la Région le fait pour les lycées. Un courrier dans ce sens est parti à René Massette et Renaud Muselier afin de réinstaurer ces médiateurs. Il y aura un enjeu dans le choix des médiateurs. Il faut faire en sorte que les recrutements soient efficaces, nous allons nous en donner les moyens.

8. Connaissez-vous le temps de déplacement de la PM ? Lors des mariages l'Avenue Jean Giono est systématiquement bloquée, que faire ?

Réponse du maire : je ne connais pas les statistiques, concernant les mariages depuis le 1^{er} novembre la ville de Manosque a mis en place une charte de mariage que nous faisons signer aux mariés, avec des droits et devoirs, elle est contractuelle. Si le cortège crée des nuisances, avec rodéo etc... le mariage n'aura pas lieu. L'agent de l'état civil leur lit en amont.

9. Je confirme que lors des mariages des gens bloquent la voie, si ces gens ne sont pas du cortège comment faire ?

Réponse du maire : La vidéo-verbalisation sera peut-être la solution.

10. Pour en revenir aux caméras combien de caméras seront prévues ?

Réponse du maire : Il y a 79 caméras. Sur 79 vous avez 35 caméras sur le parking de la poste et de la Villette, il en reste donc 44 sur l'espace public.

En juillet 2020, sur les 44 de l'espace public 20 caméras ne marchaient pas, aujourd'hui 6 seulement ne marchent plus. Elles seront toutes réparées avant la fin de l'année. Cela coûtera en tout 25 000 euros. Ce dysfonctionnement datait de 2016.

À partir, de 2021 nous mettrons en place 6 à 8 caméras par an (36 caméras sur le mandat a minima). Priorités de la pose sur les écoles (fin 2021), les zones industrielles, les lieux publics types parc, gare etc...

11. Pourrait-on envisager pour sécuriser collège et lycée, de former les Manosquins par équipe à aller sur les sites sensibles pour aller à leur rencontre sous forme de bénévolat ?

Réponse du maire : Nous allons nous renseigner sur l'aspect juridique, c'est une bonne idée. Il faut s'aider également de la robotique et de la vigie-citoyenne.

Sujet 2 : La propreté urbaine : Cf. chiffres PP

Le maire précise les chiffres de la Propreté Urbaine : Pour expliciter ces chiffres, vous avez 3 arrêts maladie dans l'équipe de gauche et des restrictions médicales sur les 2 équipes. Ces chiffres n'énoncent donc pas la réalité du terrain.

Remarque des membres du Conseil :

1. Qu'est-il fait pour ces arrêts et ces restrictions ?

Réponse du maire : Malheureusement, nous ne pouvons pas surveiller les arrêts maladie, cela n'existe pas réellement dans la fonction publique. Nous demandons des contrôles qui ne sont pas réalisés. Il y a une autre vérité c'est que la personne qui entre en mairie en tant que fonctionnaire à l'âge de 30 ans ne peut, peut-être plus, faire la même tâche à 55 ans ce qui entraîne des restrictions médicales.

Diverses remarques et témoignages sur la propreté de Manosque

Réponse du maire : Nous sommes dépendants du matériel et la ville a fait le choix d'acheter son matériel, qui n'est pas remplacé et vieillissant. Je suis pour la location de ce matériel qui du coup sera beaucoup plus linéaire. Je basculerai sur des marchés privés pour la gestion de certaines zones oubliées et quartiers prioritaires, il faudra attendre les départs à la retraite. Madame Magnan fait un suivi hebdomadaire et tourne avec les équipes pour voir comment celles-ci sont réparties. Les moyens mis à disposition aujourd'hui sont principalement concentrés sur le centre-ville.

Remarque des membres du Conseil :

- 2. Privatiser le nettoyage est une décision politique, je vous apporte ici une idée :** Il faudrait voir le mode d'attribution du marché et mettre une clause qui demande un coût énergétique du déplacement des employés, il ne s'agit pas là de favoritisme et vous toucherez une population plus proche des Manosquins ; cela ressoudera le territoire.

Réponse du maire : Je suis d'accord avec le marché public, il faut le faire et faire en sorte que ce soit les entreprises locales.

3. Les magasins fermés sont sales que faire ?

Réponse du maire : L'idée est de faire venir des chantiers éducatifs pour peindre ces grilles et les habiller et que ce soit plus joli. Madame Peisson dialogue avec les artistes.

4. Ne pourrait-on pas faire une campagne de sensibilisation ? et rajouter des poubelles ?

Réponse du maire : Nous allons mettre en place en 2021 une application « J'm Manosque » dont l'objectif est de pouvoir envoyer votre requête avec une photo. Les services concernés seront informés et pourront répondre à votre demande sur différents sujets tels que la propreté, le stationnement etc. Nous allons également faire des actions citoyennes afin de sensibiliser le plus grand nombre et surtout les écoles. Puis il y aura aussi la répression avec des amendes sur ces dégradations et incivilités. Il faudra être intransigeant avec la propreté.

Cela prendra du temps mais j'y crois. Nous allons aussi améliorer « les box » et les visuels sur les conteneurs et aussi développer le conteneur enterré.

Sujet 3 : Subvention aux associations – les critères

Intervention de Monsieur Alain Demoulin

Je débiterai par quelques chiffres sur les subventions aux associations :

- Sport : 284 550€
 - MJC : 310 000€
 - Humanitaire : 50 580€
 - Collectif petite enfance : 68 200€
 - AMPRA : 85 000€
 - Pom'd'api : 84 000€
 - ACAM : 80 000€ dont 60K pour « Osco Cadeaux »
 - CCAS 1 082 000€ dont 60K pour « le Covid-19 »
-

Total : 2 312 000€ (y compris associations patriotiques, protection des animaux etc...)

Les critères pour les associations sportives sont :

- Le nombre de licenciés par âge et par sexe, ils toucheront au nombre d'adhérents
- Niveau auquel ils interviennent : départemental, régional, national
- Déplacement : au KM afin de toucher à la réalité de ce qu'ils dépensent en se déplaçant
- L'encadrement : formation fédérale, brevet d'état et aide à l'emploi
- Nous proposerons aux associations de faire des projets : événementiels, tournois etc. et nous les aiderons sur leur action.
- Et il y aura des aides pour les événements exceptionnels
- Mise à disposition pour la ville ; ils devront cocher s'ils souhaitent nous aider et en contrepartie ils seront financés.

Nous aurons une réponse pour chaque association.

Remarque des membres du Conseil :

1. Y aura-t-il une subvention aux résultats ?

Réponse de Monsieur Demoulin : C'est compliqué nous regarderons pour l'année N+1

2. Pourquoi ne pas fonctionner par point comme d'autres communes ? Pour avoir un impact sur la cohésion sociale

Réponse de Monsieur Demoulin : Nous avons abandonné le principe du point trop compliqué, le nombre d'adhérents est très important car plus il y a d'adhérents plus la gestion coûte chère. Cependant il y aura des bourses pour les adhérents afin de les aider à payer leur licence.

3. Par rapport au Covid-19 et au déficit d'adhérents allez-vous le prendre en compte pour l'année prochaine ?

Réponse de Monsieur Demoulin : Oui, il y a des aides d'état et nous aiderons les clubs afin qu'ils puissent les obtenir. Aucun club ne fermera.

4. Pour les sportifs adhérents extérieurs à Manosque ?

Réponse de Monsieur Demoulin : Nous avons contacté les élus au sport des communes afin que nous travaillions ensemble avec les clubs.

5. Comment ce calcul sera fait pour les autres associations hors sport ?

Réponse de Monsieur Demoulin : Tout se fera en concertation avec les élus concernés.

Clôture du Conseil par Monsieur le Maire : Y a-t-il des sujets que vous souhaitez aborder au prochain conseil ?

(pas de suggestion des membres du conseil)

Je vous propose donc d'y réfléchir et de nous faire vos propositions par mail. Bonne soirée à tous.